

Branche d'assurance:

Produit :

Convention :

Code Agence :

Contrat N° :

Formule :

IRDS  
RC Décentralisé

951

C10335N00000737  
RC EDUCATION

فرع التأمين:  
المنتج:  
اتفاقية:  
رمز التغطية:  
العقد:  
خيار:

## Avenant Renouvellement

Date d'effet تاريخ السريان	Type du Contrat نوع العقد	Durée du contrat مدة العقد	Date d'expiration / d'échéance تاريخ الانقضاء/حلول الأجل
02/11/2023	Renouvelable	365 Jours	02/11/2024

Le présent avenant est libellé en TND .

### I. Souscripteur :

Souscripteur\* : ASSOOCIATION EL AMAL DES SPORTS INDIVIDUELS

Adresse du souscripteur\* : CITÉ MAHRAJEN 3200 TATAOUINE TATAOUINE TUNISIA

Identifiant du souscripteur\* : ID00025527  
تونس، تطاوين، 3200

### المكتب :

المكتب:

عنوان المكتب: ح.ج.  
المعرف الوحيد للمكتب:

### II. Assuré :

Type client\* : Personne morale

صنف الحريف : 2000712919

Assuré\* : ASSOOCIATION EL AMAL DES SPORTS INDIVIDUELS

Date de naissance de l'assuré\* :

Adresse de l'assuré\* : CITÉ MAHRAJEN 3200 TATAOUINE TATAOUINE TUNISIA

Identifiant de l'assuré\* :

Profession de l'assuré\* :

Sexe de l'assuré\* :

المؤمن له :

تاريخ ميلاد المؤمن له :

3200 تطاوين، تونس،

ID00025527

عنوان المؤمن له : ح.ج.

المعرف الوحيد للمؤمن له:

مهنة المؤمن له :

جنس المؤمن له :

A la demande de l'assuré et d'un commun accord entre les parties, il est convenu, qu'à effet du 02/11/2023  
Le risque assuré par le susdit contrat est actualisée comme suit :

### III. Garanties et Primes :

#### الضمانات و الأقساط:

Section	Garanties الضمانات	Capitaux assurés par garantie المبالغ المؤمنة لكل ضمان	Franchise par garantie الحصة المتبقية بنحة المؤمن له
---------	-----------------------	--	--

Les adhérents de la liste sont couverts par rapport à l'option garantie/ capitaux tel que :

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Décès	1000	2000	4000	5000
Incapacité	1000	2000	4000	5000
Fais médicaux	50	100	150	250

Par conséquent, l'assuré paiera au comptant la somme de 197,120 DT, frais et taxes compris, représentant le prorata d'augmentation de prime pour la période allant 02/11/2023 au 01/11/2024 .

Prime complémentaire nette	Coût d'avenant	Taxe (TUA)	Prime complémentaire totale (TTC)
161,000	15,000	21,120	197,120

La garantie du présent contrat est consentie moyennant une prime nette de 161,000 TND plus frais et taxes, payable à la souscription ainsi qu'aux différentes échéances tel que définis ci-dessous

Total prime nette القسط الصافي	Frais de contrat مصاريف العقد	Taxe (TUA) أدات	Prime totale TTC القسط الجملي	FGA صندوق ضمان المؤمن لهم	Total quittance à payer مجموع الوصل للدفع
161,000	15,000	21,120	197,120	3,000	200,120

#### IV. Tableau d'échéancier :

Date de paiement تاريخ الدفع	N° Échéance عدد التجزئة	Prime القسط الصافي	Frais du contrat مصاريف العقد	Taxe (TUA) أدات	Prime Totale TTC القسط الجملي	FGA صندوق ضمان المؤمن لهم	Total Quittance à payer مجموع الوصل للدفع
02/11/2023	1	161,000	15,000	21,120	197,120	3,000	200,120

#### جدول التجزئة:

#### V. Exclusions particulières :

Outre les exclusions figurant aux Conditions Générales du présent contrat, sont exclus de la présente garantie "RC Education" les dommages résultant :

- Les dommages immatériels même consécutifs à un dommage garanti.
- Les dommages résultant de l'emploi de personnel non qualifié.
- Les dommages subis par les propriétaires, les exploitants et les dirigeants suivant la nature d'activité assurée.
- Les accidents survenus lors des excursions touristiques et des manifestations culturelles et sportives organisées en dehors de l'établissement assuré

- Tous dommages causé par : toute maladie infectieuse, tout virus, toute bactérie ou tout autre micro-organisme (asymptomatique ou non) ; ou le Coronavirus (COVID-19), y compris toute mutation ou variation de celui-ci ; ou une pandémie ou une épidémie, déclarée ou non déclarée par l'Organisation mondiale de la santé ou toute autorité gouvernementale.
- Les cyber risks

#### GARANTIE DE BASE RC EDUCATION:

Sont garantis au titre de ce contrat les conséquences pécuniaires découlant de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels et matériels causés accidentellement aux tiers du fait du personnel, du matériels, des installations mobilières utilisés par l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son local. Outre les exclusions figurant aux Conditions Générales du présent contrat, sont exclus de la présente garantie "RC Education" les dommages résultant :

- Les dommages immatériels même consécutifs à un dommage garanti.
- Les dommages résultant de l'emploi de personnel non qualifié.
- Les dommages subis par les propriétaires, les exploitants et les dirigeants suivant la nature d'activité assurée.
- Les accidents survenus lors des excursions touristiques et des manifestations culturelles et sportives organisées en dehors de l'établissement assuré

#### VI. Clauses spécifiques

Bien que le contrat soit signé par les deux parties, l'effet de la garantie est subordonné au paiement de la prime.

Par conséquent, l'assuré paiera à l'échéance soit le 02/11/2024 une prime nette annuelle de 161,000 plus frais et taxes

Aucune autre modification n'est apportée aux clauses et conditions générales particulières du présent contrat.

Rien d'autre n'est modifié au susdit contrat.

### Liste des adhérents

Nom et prénom	Option
AMINE MGADMINI	Option 1
NOURDINE MAJDOUB	Option 1
MALEK LASOUED	Option 1
OUMAIMA GHOMA	Option 1
NAJET BOUMAKHLA	Option 1
YOUSSEF KHALFALLAH	Option 1
MOHAMED RAYEN BEN DHAW	Option 1
ASFAHANE ELWADHENE	Option 1
AYOUB TOUATI	Option 1
RAFIG BEN SALEM	Option 1
MALEK LAKHREM	Option 1

Le présent avenant sera et demeurera annexé au sus dit contrat avec lequel il servira à régler les droits respectifs des parties.

Fait à TATAOUINE  
Le 14/02/2024

حرر في  
بتاريخ

على الساعة

09:08

Le souscripteur / L'Assuré

P/ LA SOCIETE TUNISIENNE  
D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

المؤمن له/المكتب

عن الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين

